

AVIS D'OUVERTURE
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2026

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme organise pour les collectivités et établissements publics de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe :

Consulter [ici](#) l'arrêté d'ouverture.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODE D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES
<p>Filière administrative</p> <p>Catégorie C</p> <p>Guide</p> <p>L'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint administratif territorial ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> <p>Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement.</p> <p>La condition d'ancienneté doit être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen, soit au 31 décembre 2027.</p> <p>Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions (soit le 20 novembre 2025).</p>	<p>LES DATES D'INSCRIPTIONS SONT NATIONALES ET IMPERATIVES</p> <p>L'inscription à l'examen se déroulera en 2 étapes :</p> <p><u>1. Période de pré-inscription</u></p> <p>du 7 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p><u>2. Période de validation de la préinscription et de dépôt des pièces</u></p> <p>du 7 octobre 2025 au 20 novembre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>A noter : Pour l'inscription à cet examen, vous devez vous rendre sur la plateforme www.concours-territorial.fr, créer votre compte ou utiliser France-Connect puis vous pourrez choisir le Centre de Gestion du Puy de Dôme</p>	<p>Notes de cadrage</p> <p>Epreuve écrite d'admissibilité : le 12 mars 2026</p> <p>Epreuves orales d'admission : à compter du mois de juin 2026</p>

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme organise le même jour le concours d'adjoint administratif principal de 2^e classe et l'examen professionnel d'accès à ce grade. Les horaires des épreuves sont aménagés de façon à permettre aux fonctionnaires qui le souhaitent de participer aux deux opérations.